



# Le Guide

## de vos missions

**Jubil**  
— intérim —

• LE GUIDE INDISPENSABLE •

# • Bienvenue chez Jubil

LE GUIDE INDISPENSABLE POUR BIEN DÉBUTER  
VOS MISSIONS EN INTÉRIM

Toute l'équipe de Jubil est ravie de vous accueillir parmi ses collaborateurs intérimaires. Nous avons souhaité mettre ce guide à votre disposition pour faciliter votre intégration et vous accompagner tout au long de vos missions. Prenez le temps de le lire attentivement : vous y trouverez de nombreuses réponses aux questions que vous vous posez peut-être au sujet de votre statut, des règles d'organisation et de fonctionnement de Jubil, des informations sur la sécurité, de vos droits et avantages.

Notre priorité chez Jubil, c'est de toujours entretenir une certaine proximité avec nos collaborateurs intérimaires. Cette force qui nous est propre, et cette valeur qui est inscrite dans notre ADN, nous permettent de créer une solide relation avec chacun d'entre vous. C'est pourquoi nous vous invitons à questionner nos équipes présentes en agences, à vous connecter sur [jubil.fr](http://jubil.fr) et à nous rejoindre sur les réseaux sociaux : Facebook, LinkedIn, Indeed, Le Bon Coin et Youtube.



Bienvenue

# • Les engagements de l'intérimaire

8 RÈGLES À SUIVRE POUR RÉUSSIR MA MISSION

- 1** Je respecte le règlement intérieur de l'entreprise dans laquelle je suis en mission ainsi que les consignes de travail.

Je respecte mes responsables hiérarchiques, mes collègues et les collaborateurs de mon agence Jubil.
- 2** J'honore la durée de mission prévue dans mon contrat.

J'informe mon agence de tout changement de situation personnelle (coordonnées bancaires, téléphoniques, changement d'adresse, etc).
- 3** Je suis ponctuel et je respecte les horaires de l'entreprise. Si je suis en retard ou absent, j'en informe immédiatement mon agence. Je fais parvenir mon justificatif d'absence sous 48h.

Pour toute question ou en cas de doute, je contacte mon agence Jubil.
- 4** Je porte une tenue vestimentaire adaptée à mon poste de travail ainsi que les équipements de protection obligatoires.

J'envoie mes relevés d'heures à mon agence toutes les semaines pour être rémunéré, je suis payé le 12 du mois.
- 5**
- 6**
- 7**
- 8**

# Sommaire

POUR VOUS RENDRE DIRECTEMENT SUR la section de votre choix, cliquez :

VOS OFFRES	. 1	p.6
VOTRE CONTRAT		p.7
Les informations de votre contrat		p.8
VOTRE SALAIRE		p.10
VOTRE DÉCLARATION DE REVENUS	. 2	p.12
VOS ALLOCATIONS PÔLE EMPLOI		p.13
VOTRE SANTÉ, SÉCURITÉ	. 3	p.14
VOTRE MUTUELLE		p.15
AIDES MOBILITÉ	. 4	p.16
AIDES ACTION LOGEMENT		p.19

# 1. Vos offres

Le Groupe Jubil met à votre disposition de nombreuses missions, concernant tous les niveaux de qualification et tous les secteurs d'activités tels que l'industrie, le BTP gros oeuvre et second oeuvre, la logistique et le tertiaire. Pour en savoir plus, rendez-vous sur le site Jubil.fr, vous y découvrirez les missions disponibles et les coordonnées des différentes agences. Pensez à consulter régulièrement le site et postulez directement !

Chez Jubil, votre réussite est notre priorité. C'est pourquoi nous avons voulu mettre en place un processus de recrutement le plus clair et organisé possible. Comme vous le verrez, il est identique pour tous : en effet, nous avons à coeur de toujours respecter les diversités et l'équité, des valeurs essentielles pour toutes nos équipes.

“ Pensez à consulter **régulièrement** nos offres ! ”

1

COMMENT VENIR À L'AGENCE

2

COMMENT DÉPOSER VOTRE CV SUR JUBIL.FR

3

VOS CONTACTS : MAIL ET TÉLÉPHONE

4

L'ENTRETIEN CHEZ JUBIL

Chez Jubil, nous sommes toujours à votre écoute. C'est pourquoi cet échange est indispensable pour mieux vous connaître et pouvoir vous proposer les missions qui correspondent parfaitement à vos compétences et à vos objectifs

5

COMMENT DÉPOSER VOTRE CV SUR JUBIL.FR

Certaines missions peuvent faire l'objet de tests complémentaires (sécurité, aptitudes et tests métier...). L'objectif est que le poste proposé vous convienne et que vos compétences correspondent à l'entreprise qui va vous accueillir.

# 2. Vos contrats

## VOTRE CONTRAT

Vous serez accueilli dans l'entreprise qui fait appel à vos services sur la base du contrat de travail que vous aurez reçu. Une fois que l'on vous aura présenté votre poste de travail, vous aurez toutes les informations nécessaires à la bonne exécution de votre mission (ordre de mission, livret d'accueil, règles de sécurité, etc).

## DURANT VOTRE MISSION

- Vous aurez accès aux installations collectives mises à la disposition des salariés permanents et dans les mêmes conditions (restauration, vestiaire, parking, etc).
- Vous devrez respecter les directives et le règlement intérieur de l'entreprise (horaires, hygiène, sécurité, circulation, etc).

Contactez votre agence Jubil et l'entreprise sans tarder en cas d'absence ou de retard, afin que toutes les dispositions nécessaires soient prises.

Si l'on vous prescrit un arrêt de travail, envoyez-le obligatoirement dans un délai de 48h à votre agence Jubil.



# Les informations essentielles de votre contrat

VOTRE CONTACT RESSOURCES HUMAINES

- 1 **Votre agence Jubil**
- 2 **L'entreprise utilisatrice**
- 3 **Informations personnelles**
- 4 **Qualifications du contrat**
- 5 **Durée de la mission**
- 6 **Souplesse de la mission**  
L'entreprise utilisatrice peut réduire ou augmenter la durée de votre mission à sa convenance.
- 7 **Salaire de référence**  
Il correspond au salaire du poste que vous occupez.
- 8 **Caractéristiques de la mission**
- 9 **Risque exposé**  
Correspond aux informations pour les postes susceptibles d'être exposés à des risques.
- 10 **EPI**  
Equipements de Protection Individuelle.
- 11 **Les installations dont vous disposez au sein de l'entreprise utilisatrice**
- 12 **Suivi médical**  
Pour tous besoins d'un suivi médical renforcé.
- 13 **Votre rémunération**
- 14 **Médecine du travail**  
Coordonnées et organisme à appeler en cas d'arrêt de travail.

**1** JUBIL INTERIM ALES  
17 QUAI BOISSIER DE SAUVAGES  
30100 ALES  
Siret : 44069867800040 Ape : 7820Z  
Tel : 0466524714 Fax : 0466524803  
GF: SOCAMETT 2 Rue de Penthièvre, 75008 Paris (art L.1251-49)  
N° Urssaf : 917000001220884821  
Tva Intra: FR14440698678  
SARL au Capital de 1 349 000 €

CONTRAT 052388  
SEMAINE 13/2021

CONTRAT DE MISSION TEMPORAIRE	
Utilisateur Entreprise X <b>2</b> 30100 ALES	APE :7820Z Intérimaire Mr Y David 30100 ALES <b>3</b>
Personne à demander Lieu de la mission Avenue des Anges Moyen d'accès 30560 ST HILAIRE DE BRETHM	Cotisations et DPAE adressées à l'URSSAF de MARSEILLE CEDEX 20 <b>4</b> Né(e) le 00/00/00 à X 00 Numéro SS 000000 Nationalité X Qualification STAGIAIRE FORMATION Catégorie : EMPLOYE - Titre professionnel Carte identité N.000000 du 00/00/00 au 00/00/00
<b>MOTIF ET JUSTIFICATIONS DU RECOURS</b>	
Spécifs 35H :	
<b>5</b> DUREE DE LA MISSION Durée de la mission 31/03/2021 au 02/04/2021 Inklus ** Souplesse 31/03/2021 au 07/04/2021 Terme Précis <b>6</b> Durée hebdomadaire 21,00 h * Période d'essai : 2 (j.t.) Horaires : 08H30-12H 13H30-17H00 HORAIRES VARIABLES Période non travaillée :	<b>7</b> SALAIRE DE REFERENCE (Salaire de base, primes et accessoires) Salaire de référence : Euro 10,25 pour : 1 H. INDEMNITE DE REPAS 8,66€
<b>8</b> CARACTERISTIQUES ET RISQUES PROFESSIONNELS DU POSTE Caractéristiques Risques professionnels Equipements BLEU CASQUE CHAUSSURES PORT OBLIGATOIRE <b>10</b> <b>9</b> Installations collectives <b>11</b>	
<b>12</b> Ce poste de travail figure-t-il sur la liste de l'article L.4142-2 ? NON	
** Le terme de la mission prévu dans le contrat initial ou dans l'avenant de prolongation peut être aménagé dans les conditions prévues aux articles L.1251-30 et L.1251-31 du Code du travail.	
<b>13</b> REMUNERATION Euro HEURES FORMATION 10,25	<ul style="list-style-type: none"> <li>Au cas où la mission s'effectue hors du territoire métropolitain le rapatriement du salarié est à la charge de l'ETT, sauf rupture anticipée du fait du salarié.</li> <li>L'embauche par l'utilisateur à l'issue de la mission n'est pas interdite, sous réserve des interdictions fixées par l'article L.1251-36, du Code du Travail.</li> <li>Les informations concernant: le motif, la durée, la rémunération et les caractéristiques particulières du poste de travail sont données sous la responsabilité de l'utilisateur, seul habilité à les justifier, sans qu'il y ait lieu à mise en demeure préalable de la part de l'ETT.</li> <li>Lorsque le salarié temporaire renonce à alimenter son Compte Epargne Temps, ses droits à congés payés doivent être pris au cours de la mission.</li> <li>Il peut vous être délivré à votre demande en fin de mission une attestation Pôle emploi.</li> <li>* Durée hebdomadaire : le nombre d'heures indiqué correspond à une semaine complète de travail et sera proratisé aux horaires de travail effectués.</li> </ul> J'atteste sur l'honneur mon refus d'adhérer, de cotiser et ce faisant, de bénéficier des garanties de ce régime frais de santé <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="text"/> ZONES
Modalité de versement de la paie Virement IFM/CP 10% : Paiement selon loi en vigueur	
<b>14</b> Prévoyance et mutuelle : GAN 8-10 rue d'Astorg - 75383 PARIS - Crédit Agricole Assurances PREDICA 50-56 Rue de la Procession 75015 PARIS Médecine du Travail ETT : C.M.I.S.T 35 RUE MARCEL PAGNOL 30102 ALES CEDEX Cachet et signature de l'E.T.T. JUBIL INTERIM ALES 17 QUAI BOISSIER DE SAUVAGES 30100 ALES Tél : 0466524714 Fax : 0466524803	
Fait à ALES, le 31/03/2021 Caisse de retraite AGIRC/ARRCO 154 rue A. FRANCE 92599 LEVALLOIS-PERRET	
L'Intérimaire soussigné(e) reconnaît avoir pris connaissance du verso du présent contrat	
Exemplaire à nous retourner	

# Votre salaire

TOUT COMPRENDRE SUR VOTRE BULLETIN DE SALAIRE !

- 1 Primes et indemnités soumises à cotisations
- 2 Acompte
- 3 Mutuelle
- 4 Salaire brut heures travaillées + indemnités et primes diverses + IFM + ICCP
- 5 Cumul imposable montant cumulé déclaré à l'administration fiscale
- 6 Cotisations salariales et patronales
- 7 Indemnités non soumises Certaines entreprises utilisatrices peuvent compenser les frais occasionnés par les contraintes de votre poste de travail
- 8 IFM et congés payés ils représentent 10% de la rémunération brute et sont versés en fin de mission sauf dans les cas suivants :
  - Embauche en CDI par l'entreprise utilisatrice
  - Rupture du contrat à votre initiative
  - Faute grave
  - Force majeure
  - Contrat de mission-formation ou
  - C-RMA
- 9 CET

## Les autres composantes de votre rémunération

- L'INDEMNITÉ COMPENSATRICE DE CONGÉS PAYÉS (ICCP)

Elle est égale à 10% de la rémunération brute (y compris l'IFM) et calculée dès la première heure travaillée et versée en fin de mission.

- LES AUTRES ÉLÉMENTS DU SALAIRE

Les jours fériés, repos compensateur, etc. sont indemnisés en fonction des accords en vigueur dans l'entreprise utilisatrice.

### LE REMBOURSEMENT DES FRAIS

Si ce point est précisé dans votre contrat, les dépenses engagées pour l'exécution de votre mission (nourriture, déplacement) peuvent être indemnisées.

SI VOUS AVEZ D'AUTRES QUESTIONS RELATIVES À VOTRE RÉMUNÉRATION, CONTACTEZ VOTRE interlocuteur en agence.

Agence : JUBIL INTERIM  
RUE DE LA ROQUE-BP 90243  
30100 ALES  
Tél. 0466524714

Période : 01/05/2021 au 31/05/2021

Jubil intérim

Siret : 80349573800012 APE 7820Z  
Urssaf : 917000001241052859  
URSSAF PACA  
POLE EMPLOI DU LANGUEDOC ROUSSILLON  
GIE AG2R REUNICA, 154 rue A. FRANCE, 92599 LEVALLOIS-PERRET  
Conv. Nationale des ETT Salaries Interimaires et Permanents  
SARL au Capital de 100 000 €  
GF:SOCAMETT 2 Rue de Penthièvre, 75008 Paris (art L.1251-49)

## BULLETIN

N° S.S: Matricule : 015/0150 P M

Règlement le 11/06/2021 par Virement BULLETIN DE PAIE numéro 2340016 - 130573 Page 1  
BIC : CEPAPFRPP348 IBAN : FR76 1348 CAISSE D EPARGNE

Eléments du revenu	Base	Taux	Gains	Retenues					
<b>1</b> Période du 03/05/2021 au 07/05/2021 Contrat 015/121811 EMP									
OPERATEUR DE PRODUCTION									
001 HEURES NORMALES	35,00	10,25	358,75						
002 HEURES SUP TAUX 1	4,00	12,81	51,24						
012 MAJORATION NUIT	5,00	2,56	12,80						
390 INDEMN. FIN MISSION	422,79	10,00	42,28						
399 INDEMNITE DE CONGES PAYES	465,07	10,00	46,51						
454 Mise en CET	465,07	10,00		46,51					
Mise en CET 399									
454 Mise en CET	422,79	10,00		42,28					
Mise en CET 390									
400 Paiemt CET V3	485,60	1,00	485,60						
<b>Total Brut</b>			<b>908,39</b>						
556 RETENUE TICKET RESTAU.	5,00	3,70		18,50					
832 ACOMPTES VIREMENT	11/05/2021			330,00					
<b>2</b> Cotisations et contributions sociales									
	<b>Base</b>	<b>Taux salarial</b>	<b>Part salarié</b>		<b>Part employeur</b>				
<b>3</b> Santé									
Sécurité sociale-Maladie Maternité Invalidité Décès	908,39				63,59				
Complémentaire Incapacité Invalidité Décès TRA	908,39	0,210	1,90		3,92				
Complémentaire Santé	35,00	5,900	2,07		4,13				
<b>Accidents du travail - Maladies professionnelles</b>									
<b>Retraite</b>									
Sécurité sociale plafonnée	908,39	6,900	62,68		77,68				
Sécurité sociale déplafonnée	908,39	0,400	3,65		17,26				
Complémentaire Tranche 1	908,39	5,010	45,50		45,50				
<b>Famille</b>									
Assurance Chômage	908,39				31,33				
<b>Autres Contributions dues par l'employeur</b>									
CSG déductible de l'impôt sur le revenu	849,15	6,800	57,74		37,06				
CSG/CRDS non déductibles de l'impôt sur le revenu	849,15	2,900	24,62		38,08				
CSG/CRDS non déductibles de l'impôt sur le revenu	50,34	9,700	4,88						
Allègements de cotisations	51,24	11,310	-5,80						
<b>Total des cotisations et contributions</b>				197,24	350,17				
<b>NET A PAYER AVANT IMPOT SUR LE REVENU</b>					<b>362,65</b>				
dont évolution de la rémunération liée à la suppression des cotisations chômage et maladie					13,33				
<b>Impôt sur le revenu</b>									
		<b>Taux personnalisé</b>			<b>Montant</b>				
<b>4</b> Impôt sur le revenu prélevé à la source									
	<b>BRUT</b>	<b>Cotisations</b>	<b>Cplt Net Imp</b>	<b>IMPOSABLE</b>	<b>Non soumis</b>	<b>A déduire</b>	<b>GAINS</b>	<b>RETENUES</b>	<b>Total Employeur</b>
Pér	908,39	167,74	-47,11	693,54		-348,50	1002,98	640,33	1258,56
Cum	9522,47	1716,17	-744,77	8610,02		-1867,10			
<b>5</b>							<b>Heures</b>	<b>NET A PAYER</b>	<b>Allègements Employeur</b>
Pér						39,00			70,85
Cum						695,75	<b>362,65</b>		

Dans votre intérêt et pour vous aider à faire valoir vos droits, conservez ce bulletin sans limitation de durée  
Pour la définition des termes employés, se reporter au site internet [www.servicepublic.fr](http://www.servicepublic.fr)

# 2. Comment effectuer votre déclaration de revenus ?

Il vous suffit de reporter l'ensemble des sommes versées - le cumul imposable - par votre agence Jubil sur votre déclaration de revenus. Le cas échéant, pensez à ajouter les sommes versées par Pôle Emploi et par vos autres employeurs.

“

#### A RETENIR :

vous devez déclarer les sommes mentionnées sur vos bulletins de paie de janvier à novembre, sans oublier celles apparaissant sur les bulletins de décembre de l'année précédente. Ceci est dû au décalage de paie, les heures effectivement réalisées pendant le mois étant payées le mois suivant.



## • Quelles conditions pour percevoir les allocations Pôle Emploi ?

Si vous êtes inscrit à Pôle Emploi et que vous percevez des allocations chômage, vous pouvez continuer à percevoir vos allocations pendant votre mission intérim sous certaines conditions. Pour en savoir plus, rendez-vous sur le site de l'UNEDIC.

- En ligne : [www.pole-emploi.fr](http://www.pole-emploi.fr)
- Par téléphone **39 49**
- Sur l'application mobile Pôle Emploi « Mon espace »
- Sur les ordinateurs en libre accès dans votre agence Pôle Emploi

# 3

## • Vous engager pour devenir un acteur impliqué

Pour devenir un acteur impliqué dans votre mission, il est impératif de respecter les engagements liés à la *santé et à la sécurité* :

- Respecter les engagements contractuels et signaler à votre agence tout changement en cours de mission.
- Appliquer les consignes de sécurité précisées par votre agence et par l'entreprise utilisatrice lors de votre accueil.
- Faire preuve de vigilance partagée en prenant soin de votre sécurité et de celle de vos collègues : ne pas hésiter à interpeler et accepter de l'être en cas de prise de risques ou non-respect d'une consigne.
- Porter les équipements de protection individuelle indispensables à votre poste de travail et respecter les protections collectives.
- Effectuer seulement les travaux pour lesquels vous êtes qualifié(e), formé(e) et/ou habilité(e).
- Alerter immédiatement votre responsable en cas de situation dangereuse.
- En cas d'accident : prévenir aussitôt votre responsable sur site et votre agence Jubil et participer à l'enquête pour comprendre les causes.
- Respecter les interdictions de fumer, vapoter, consommer des boissons alcoolisées ou de la drogue sur votre lieu de travail.
- Garder votre lieu de travail et les voies de circulation propres et rangés pour éviter les chutes de plain-pied.
- Être vigilant à la coactivité (circulation d'engin à proximité...).



## • Tout savoir sur votre mutuelle

A QUOI SERT UNE MUTUELLE ?

Le rôle de la mutuelle est de couvrir totalement ou partiellement les dépenses de santé qui restent à votre charge après le remboursement de l'Assurance Maladie. La mutuelle a pour vocation de prendre en charge tout ou partie du ticket modérateur (partie non remboursée par l'Assurance Maladie), qu'il soit lié à une maladie, un accident ou une maternité. Elle permet également la prise en charge des frais dentaires, d'optique ou d'orthodontie.



# 4

## • Vos aides mobilité

### LES AIDES DU FASTT

Le Fonds d'Action Sociale du Travail Temporaire (FASTT) propose un éventail complet de solutions pratiques et adaptées pour faciliter votre quotidien.

### SOS RÉPARATION DE VÉHICULES

Les réparations peuvent souvent être onéreuses. Aussi, pour éviter de compromettre la réalisation de votre mission, le FASTT collabore avec un réseau de garages associatifs solidaires pour vous proposer des réparations à moindre coût.

### SOS LOCATION DE VÉHICULES

Pendant votre mission, vous pouvez louer un véhicule (voiture ou deux roues) à un prix réduit pour une durée limitée.

Exemples de tarifs pour une voiture : 10€/ jour, pour un deux roues : 3€ / jour (durée maxi 60 jours)

### LOCATION LONGUE DURÉE AVEC OPTION D'ACHAT

Vous pouvez louer une voiture pendant une période de 2 à 4 ans, puis, au terme de la location, vous aurez le choix soit de rapporter le véhicule au garage soit de l'acheter suivant le prix fixé au début du contrat. (Sous réserve de l'acceptation de votre dossier par l'organisme de microcrédit partenaire du programme).

# conditions

### FINANCER VOTRE PERMIS DE CONDUIRE

Pensez à vous renseigner sur les nombreux dispositifs mis en place pour faciliter le passage du permis de conduire : permis à un euro par jour, solutions de microcrédit, aides de Pôle Emploi ou des Missions Locales, sous certaines conditions d'ancienneté et de ressources.

### FACILITER L'ACCÈS AU LOGEMENT

Quelle que soit votre situation, Jubil vous accompagne et vous aide avec le FASTT à réaliser votre projet.

En votre qualité d'intérimaire du Groupe Jubil, vous pouvez bénéficier d'outils pratiques, d'un accompagnement personnalisé, d'une aide pour les frais d'agence et de garanties pour rassurer les propriétaires pour la location de votre futur logement grâce au FASTT. Ces dispositifs sont accessibles sous conditions d'ancienneté.

# Action Logement

## Vous pouvez aussi bénéficier des aides d'Action Logement :

Action Logement est l'acteur de référence du logement social en France. Sa mission est de faciliter l'accès au logement pour favoriser l'emploi. Rendez-vous sur le site d'Action Logement pour plus d'informations : [actionlogement.fr](https://actionlogement.fr)

Les équipes Jubil sont à votre écoute pour vous accompagner tout au long de votre parcours professionnel et plus particulièrement sur les dispositifs spécifiques tels que le contrat de professionnalisation ou le contrat de développement professionnel intérimaire.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur le [site d'AKTO](#)



Jubil toujours à  
votre écoute !

S.A AU CAPITAL DE 1.000.000€ - SIEGE SOCIAL : JUBIL TRAVAIL TEMPORAIRE S.A, 17 QUAI BOISSIER DE SAUVAGES 30100 ALÈS - CODE NAF : 6420Z -  
RCS : NÎMES - SIRET : 407 666 502 001 30 - N° TVA INTRACOMMUNAUTAIRE : FR44407666502  
 www.diprod.fr / Photos : www.pexels.com

**Jubil**  
— intérim —

**www.jubil.fr**

• LE GUIDE INDISPENSABLE •

## Gardons le **contact** !

Rejoignez Jubil France sur les réseaux sociaux

Et toutes nos offres sur notre site : [jubil.fr](http://jubil.fr)

**Siège social :**

17 Quai Boissier de Sauvages 30100 ALÈS

[contact@jubil.fr](mailto:contact@jubil.fr)